

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIGILANCE ORANGE NEIGE-VERGLAS DANS LE DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Laon, le mercredi 17 janvier 2024

Point à 12h30

Météo France a placé le département de l' Aisne en vigilance orange neige et verglas pour toute la journée du mercredi 17 janvier 2024 et ce jusqu'au jeudi 18 janvier 2024 à 10h00.

Des pluies verglaçantes sont attendues dans la journée, suivies de précipitations neigeuses, qui pourront temporairement prendre un caractère verglaçant. Les cumuls de neige pourront atteindre 7 à 15 cm sur la moitié nord de l' Aisne, et 2 à 5 cm sur la partie sud du département.

Depuis la fin de la nuit dernière, plusieurs accidents de circulation matériels ou causant des blessés légers sont à recenser dans le département. Plus de 17 personnes ont été prises en charge par les services d'incendie et de secours pour des chutes sans gravité liées au verglas.

> Circulation routière :

- **Toutes les mesures de restrictions de circulations sont levées depuis mercredi 17 janvier 2024 à 12h00. Les véhicules de transport dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes peuvent de nouveau circuler sur l'ensemble du réseau routier du département de l' Aisne.** Les plusieurs centaines de poids lourds qui ont été stockés le long de la route nationale 2 sont progressivement remis en circulation.

De nouvelles restrictions de circulation pourront potentiellement être décidées en fonction des prévisions météorologiques affinées qui seront publiées dans l'après-midi.

> Écoles et transports scolaires :

- Sur décision de la Région Hauts-de-France, **les transports scolaires demeurent interrompus** sur l'ensemble du département jusqu'au vendredi 19 janvier 2024 à 00h00.

- Les écoles ainsi que les établissements scolaires restent ouverts, les élèves qui se présenteront seront accueillis et pris en charge. Une continuité pédagogique est mise en place par les équipes enseignantes, par le biais des environnements numériques de travail.

Le préfet de l' Aisne appelle l'ensemble des Axonais à rester vigilants et à la prudence dans les déplacements. L'ensemble des services de l'État et les collectivités restent pleinement mobilisés dans le suivi de l'évolution des conditions météorologiques.

Il est primordial de faciliter le travail de dégagement des routes par les gestionnaires de voirie, de même que de faciliter le passage des services de sécurité et de secours.

Pôle départemental de la communication interministérielle

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69

Mél.: pref-communication@aisne.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet

des services de l'État dans l' Aisne : www.aisne.gouv.fr.

2, rue Paul Doumer - CS 20656

02010 LAON Cedex

 [Préfet de l' Aisne](#)  [@Prefet02](#)

Quelques recommandations :

- privilégier le télétravail quand cela est possible ;
- différer ou limiter ses déplacements ;
- se renseigner sur les conditions de circulation (Bison Futé pour le réseau routier national : www.bison-fute.gouv.fr) et sur l'évolution des conditions météorologiques (www.meteofrance.fr) avant tout déplacement ;
- modérer et adapter sa vitesse aux conditions de circulation ;
- éviter de freiner ou de changer de direction trop brutalement ;
- être particulièrement vigilant sur les zones neigeuses ou soumises au verglas ;
- munir son véhicule d'équipements spéciaux et emporter des vêtements chauds, couvertures et vivres.